

QUELQUES CLEFS POUR REPÉRER LE RISQUE

Les produits que j'utilise sont-ils dangereux ?

Pour le savoir, un certain nombre d'informations sont à votre disposition.

■ L'étiquetage des produits

Les produits chimiques sont étiquetés pour informer sur les dangers qu'ils présentent pour la santé et l'environnement. L'étiquette précise également les précautions d'utilisation des produits, les consignes de stockage, leur élimination...

Les produits cancérogènes sont signalés par des pictogrammes...



...lesquels sont associés à des avertissements, appelés aussi « phrases de risque » :

R 45 - Peut provoquer le cancer

R 49 - Peut provoquer le cancer par inhalation

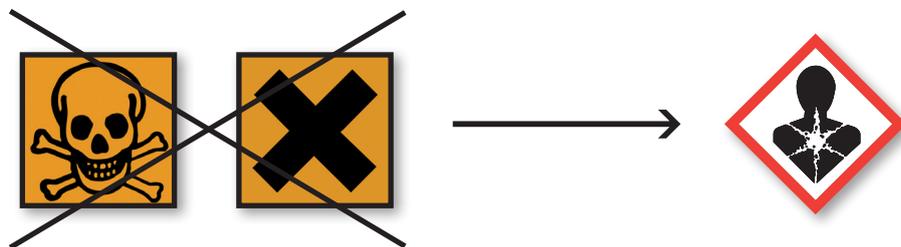
R 40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes



PENSEZ-Y !

Ré-étiqueter les produits qui sont reconditionnés, fractionnés ou transvasés.

Attention, à partir du 1^{er} décembre 2010, l'étiquetage des produits va changer !



Pour en savoir plus, consultez le site www.9pictos.com

■ La Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Obligatoire pour tous les produits chimiques dangereux étiquetés, elle est rédigée par le fabricant. Elle renseigne sur la toxicité d'un produit, les effets sur la santé, les moyens de s'en protéger, les conditions de stockage et la conduite à tenir en cas d'urgence.

La FDS comporte 16 rubriques. Pour repérer le risque de cancers professionnels, consultez en priorité :

- **La rubrique 3** qui renseigne sur les principaux dangers du produit pour l'homme et pour l'environnement.
- **La rubrique 15** qui donne des informations réglementaires sur le produit (valeurs limites, maladies professionnelles connues, surveillance médicale spéciale...).

Pour consulter des FDS à jour, préférez des versions à télécharger directement sur le site du fournisseur ou sur www.quick-fds.com. Les FDS doivent être archivées sans limitation de durée.

■ Les Fiches d'Aide au Repérage (FAR)

Elles sont rédigées par des experts en prévention des risques professionnels des caisses régionales (Carsat/Cram/ CGSS) et de l'INRS.

Ces fiches s'adressent en priorité aux entreprises, mais également aux préventeurs, médecins du travail...Elles facilitent le repérage d'agents cancérigènes dans des activités ou des métiers spécifiques.

Les FAR sont consultables et téléchargeables sur le site de l'INRS www.inrs.fr (taper FAR dans le moteur de recherche sur la page d'accueil pour accéder à la liste des fiches disponibles).



À SAVOIR

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) doit être récente et rédigée en français. Elle est obligatoirement transmise par le fournisseur sur demande et gratuitement au chef d'entreprise qui la communique au médecin du travail.



À RETENIR

L'étiquetage et la FDS sont les sources de repérage pour les produits utilisés. Si vous avez un doute sur le caractère dangereux d'un produit ou d'un procédé, parlez-en au médecin du travail ou à votre caisse régionale (Carsat/Cram/ CGSS).